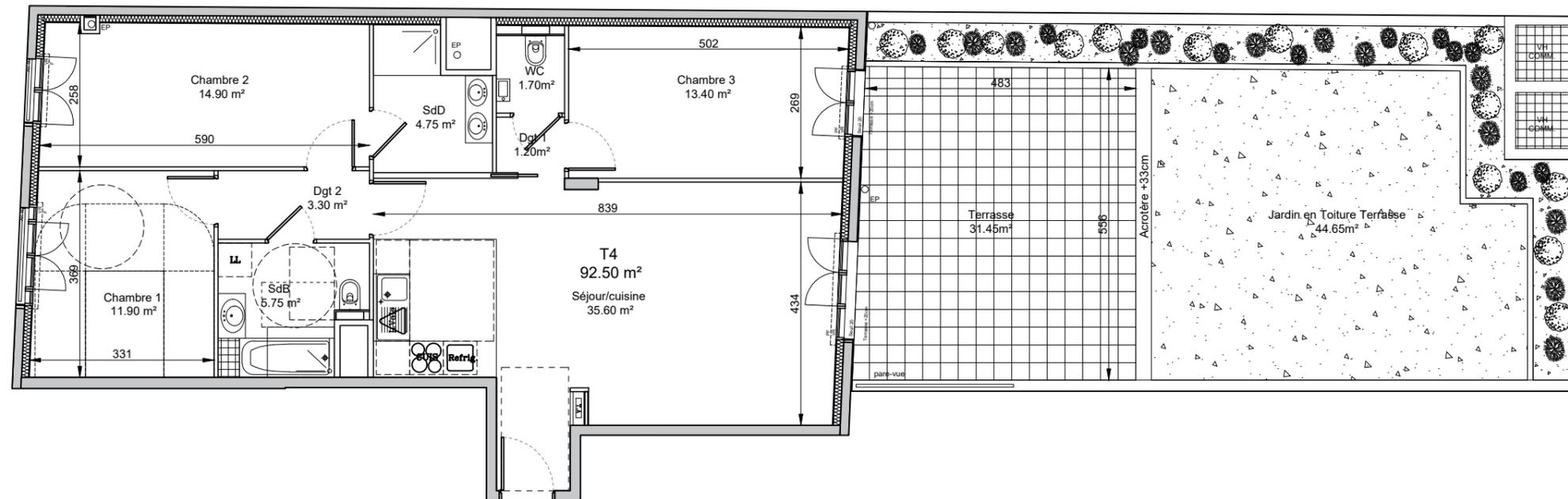




PROVISOIRE



**JEAN JAURES**  
135-143 rue Jean Jaurès  
92800 PUTEAUX



LOT n° 103

T4 R+1 Bâtiment 1

Séjour / cuisine	35.60	m <sup>2</sup>
Chambre 1	11.90	m <sup>2</sup>
Chambre 2	14.90	m <sup>2</sup>
Chambre 3	13.40	m <sup>2</sup>
Salle de bain	5.75	m <sup>2</sup>
Salle de douche	4.75	m <sup>2</sup>
WC	1.70	m <sup>2</sup>
Dégagement 1	1.20	m <sup>2</sup>
Dégagement 2	3.30	m <sup>2</sup>

**SURFACE HABITABLE 92.50 m<sup>2</sup>**

Terrasse 31.45 m<sup>2</sup>  
Jardin en toiture terrasse 44.65 m<sup>2</sup>

**TOTAL PRIVATIF 168.60 m<sup>2</sup>**



MAITRISE D'OUVRAGE(S)

**inter** construction  
SCCV PUTEAUX JAURES  
28 rue Escudier  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

21/03/2023

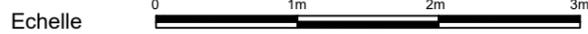
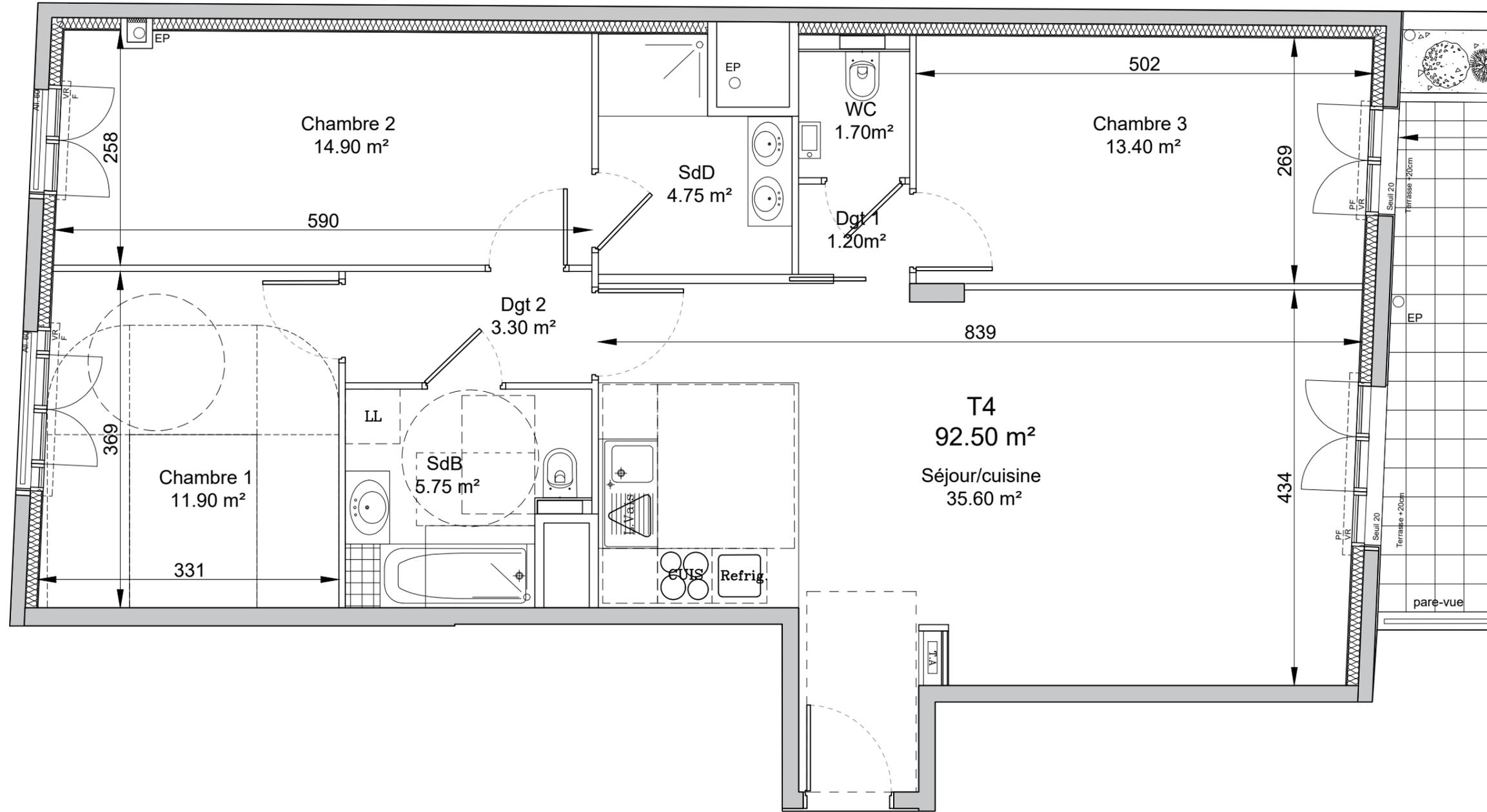
indice 4

NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (relombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)  
NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.

SYMBOLE	DESIGNATION	R	Réfrigérateur	All. v	Allège vitrée	TA	Tableau électrique	VB	Volet battant	PV	Pare-vue
○	Espace de manoeuvre 1.50m	CUI	Cuisson	F	Fenêtre	PL Ch	Placard Chaudière	VC	Volet coulissant	RP	Robinet de puisage
□	Aire de manoeuvre	LV	Lave-vaisselle	PF	Porte-fenêtre	PL	Placard	VR	Volet roulant		
■	Soffites et Faux plafonds hauteur minimum : 2m20	LL	Lave-linge	GC	Garde-corps	EP	Eau pluviale	VR EI	Volet roulant Elec		



PROVISOIRE



**JEAN JAURES**  
135-143 rue Jean Jaurès  
92800 PUTEAUX



LOT n° 103

T4 R+1 Bâtiment 1

Séjour / cuisine	35.60	m <sup>2</sup>
Chambre 1	11.90	m <sup>2</sup>
Chambre 2	14.90	m <sup>2</sup>
Chambre 3	13.40	m <sup>2</sup>
Salle de bain	5.75	m <sup>2</sup>
Salle de douche	4.75	m <sup>2</sup>
WC	1.70	m <sup>2</sup>
Dégagement 1	1.20	m <sup>2</sup>
Dégagement 2	3.30	m <sup>2</sup>

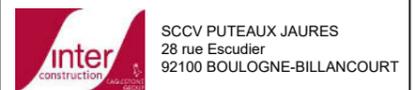
**SURFACE HABITABLE 92.50 m<sup>2</sup>**

Terrasse	31.45	m <sup>2</sup>
Jardin en toiture terrasse	44.65	m <sup>2</sup>

**TOTAL PRIVATIF 168.60 m<sup>2</sup>**



MAITRISE D'OUVRAGE(S)



21/03/2023

indice 4

NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (relombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)  
NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.

SYMBOLE	DESIGNATION	R	Réfrigérateur	All. v	Allège vitrée	TA	Tableau électrique	VB	Volet battant	PV	Pare-vue
○	Espace de manoeuvre 1.50m	CUI	Cuisson	F	Fenêtre	PL Ch	Placard Chaudière	VC	Volet coulissant	RP	Robinet de puisage
□	Aire de manoeuvre	LV	Lave-vaisselle	PF	Porte-fenêtre	PL	Placard	VR	Volet roulant		
■	Soffites et Faux plafonds hauteur minimum : 2m20	LL	Lave-linge	GC	Garde-corps	EP	Eau pluviale	VR EI	Volet roulant Elec		